

PERIMETRE DU QUARTIER

Gironde (33)

Commune : **Bordeaux/Cenon/Floirac.**

Z.R.U. : **Cité Benaugue (Bastide)*, Bas Cenon*, Cité Libération*.**

7201110

n° d'ordre : 167

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

Cenon

- Limite de la voie de raccordement au chemin de fer de Paris à Bordeaux
- Chemin de fer de Paris à Bordeaux
- Couper le long des limites de sections AX/AS
- Rue du Maréchal Galliéni
- Place de l'Eglise
- Voie communale n°74 dite chemin de Camparian
- Couper le long des parcelles 104, 134, 135, 5, 112, 110, 120, 160, 119, 55, 57 section AT

Floirac

- Limites de sections AE/AH
- Limites de sections AD/AH
- Limites de sections AD/AP
- Limites de sections AZ/AP
- Limites de sections AY/AP
- Limites de sections AY/AR
- Avenue Jean Lassauguette
- Avenue Gaston Cabannes
- Bretelle d'accès à la rocade, rond point exclu
- Ruisseau la Jacquotte
- Limite communales Floirac/Bouliac
- Chemin de Vimény
- Quai de la Souys
- Limite de la parcelle 6 section AV exclue
- Chemin de fer Bordeaux Eymet
- Couper le long des parcelles 10, 6, 5 section AV exclues
- Quai de la Souys

Bordeaux

- Quai de la Souys
- Rue Marcel Sembat
- Chemin de la Sauve
- Limite des sections BO/BM
- Traversée de la voie ferrée en limite de sections BO/BM
- Boulevard Joliot-Curie
- Bretelle de sortie
- Quai Deschamps jusqu'à la parcelle 4 section BN
- Rue Henri Dunant, y compris la parcelle 6 section BN (lycée mixte de la Bastide)
- Rue Promis
- Rue Cénac
- Rue de la Benaugue
- Rue Joseph Fauré
- Rue Tregey
- Boulevard Ludovic Trarieux
- Boulevard Jules Simon
- Rue du Petit Cardinal
- Limite sections AO / AR
- Rue Galin jusqu'au boulevard de l'Entre-deux-Mers

Cenon

- Boulevard Joliot Curie
- Boulevard André Ricard
- (Limite de la voie de raccordement au chemin de fer de Paris à Bordeaux)